

● (1510)

Une voix: Retirez vos paroles.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député sait sûrement qu'il ne peut tenir de pareils propos, qui sont considérés comme étant antiparlementaires. Je suis convaincu que le député peut s'exprimer autrement pour dire ce qu'il a à dire au ministre ou à son secrétaire parlementaire.

M. Fraser: Madame le Président, vous avez jugé déplacé que je dise: «pour une raison quelconque, le ministre induit la Chambre en erreur». J'avais dit plus tôt qu'il fallait mettre cela sur le compte de la malveillance, de l'ignorance ou de la malhonnêteté. Si madame le Président décide que l'expression «pour une raison quelconque» reflète la malhonnêteté, je me conformerai au Règlement de l'honorable Chambre et je retirerai mes paroles.

Je ne puis cependant en dire autant de ce qu'ont dit le secrétaire parlementaire et le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) cet après-midi. Si ce n'est pas là induire la Chambre en erreur, je me demande bien ce que c'est. Ils l'ont peut-être fait involontairement, et je leur donnerai donc le bénéfice du doute, ce qui est peut-être plus que ce que voudra bien leur donner le reste de la Chambre. Mais je tiens à ce que tous les députés, y compris les ministériels, comprennent bien que cette décision de déménager était contestée, car le député de Cornwall et actuel ministre d'État au Commerce (M. Lumley) s'opposait à ce déménagement. Cela est bien connu depuis longtemps, car à l'époque du gouvernement libéral, avant même que nous formions le gouvernement, le député de Cornwall faisait déjà des démarches pour s'opposer au déménagement.

Je dois dire à la Chambre, par votre entremise, madame le Président, que sur la base des renseignements qui m'ont été fournis à titre de ministre de l'ancien gouvernement, il était clairement établi qu'il serait rentable...

M. Harquail: J'invoque le Règlement, madame le Président.

Une voix: C'est une question de privilège.

Une voix: Asseyez-vous.

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député pourra prendre la parole plus tard, mais pour le moment je l'ai accordée au député de Vancouver-Sud (M. Fraser).

M. Fraser: Je disais à la Chambre, par votre entremise, madame le Président, que sur la base des renseignements qui m'ont été fournis par mes collaborateurs, il était rentable et dans l'intérêt public d'entreprendre ce déménagement. Je tiens également à dire à la Chambre que les députés d'en face, qui constituaient le gouvernement Libéral avant notre venue au pouvoir, devraient pertinemment savoir que c'est le même conseil qui avait été donné à leur ministre. Les informations, si je peux les nommer ainsi, ou plutôt les affirmations d'hier soir du secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement (M. Simmons) ne sont manifestement pas exactes.

Permettez-moi de répéter cela, madame le Président. C'est l'été dernier qu'on a pris la décision de procéder au déménage-

Privilège—M. Domm

ment. Des instances m'ont été présentées et je n'ai pas manqué de les écouter. Ces instances émanaient du député et des habitants de Cornwall. Après avoir écouté ce que ces personnes avaient à dire, je leur ai clairement dit vers la fin de l'année que je ne voyais pas la nécessité de revenir sur la décision que j'avais prise l'été dernier.

Ce qu'a dit le secrétaire parlementaire, qui représente le ministre de l'Environnement, ne représente donc pas la réalité. J'ai pris ma décision et je l'ai confirmée ultérieurement après avoir entendu, comme ministre de l'Environnement de l'époque, les instances de certains habitants de Cornwall. Ces personnes étaient en droit d'exiger que je les écoute, et je leur ai bien précisé lors de la réunion que je tiendrais compte de ce qu'elles diraient. Puis, j'ai bien dit que je ne changerais pas d'avis.

Le ministre d'État (Commerce) (M. Lumley) a un exemplaire de la lettre rendue publique à l'époque et dans laquelle je précisais ce point. Ce que le secrétaire parlementaire a laissé entendre au sujet du député de Peterborough (M. Domm) est donc tout à fait inexact. Aucun député ne devrait faire l'objet de telles allégations, présentées au nom du ministre, sans que vous interveniez, madame le Président.

De plus, le président du Conseil du Trésor a dit, il y a quelques minutes, que d'après ses fonctionnaires, il était plus économique de garder les bureaux de Parcs Canada à Cornwall. Je le répète, si c'est bien le cas, cela diffère totalement de ce que mes fonctionnaires m'avaient dit lorsque j'étais ministre de l'Environnement, et de l'avis que le président du Conseil du Trésor a lui-même reçu de ses fonctionnaires. Je ne voudrais pas dépasser les limites de la convenance, mais j'arrive difficilement à croire que l'évaluation des coûts puisse changer si brusquement par suite des élections du 18 février dernier.

Il est clair, à mon avis, qu'il s'agit bien d'une question de privilège. Nos concitoyens ont le droit d'exiger que le gouvernement en place lui dise exactement ce qui s'est passé.

M. Harquail: Madame le Président, j'invoque le Règlement afin d'obtenir des éclaircissements. La Chambre semble être confrontée à des abus et à des tactiques dilatoires. Madame le Président, vous avez tranché la semaine dernière la question de privilège soulevée par le député de Peterborough (M. Domm) en disant qu'il ne s'agissait pas d'une véritable question de privilège, mais plutôt d'un désaccord. Nous avons entendu tous ces arguments la semaine dernière et voici qu'aujourd'hui encore, nous gaspillons le temps de la Chambre à écouter de vieux arguments. J'aimerais vous entendre dire, madame le Président, s'il s'agit ou non d'une question de privilège.

M. Siddon: Nous parlons d'hier soir.

M. Roger Simmons (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, je voudrais d'abord répondre très brièvement aux propos du député de Vancouver-Sud (M. Fraser).